Ouvert tous les jours - Visite guidée de 1 h 45 Réservation obligatoire des visites guidées Billetterie sur fort-des-rousses.com



#### TABLEAU DES DISTANCES (en km)

Découvrez

des Caves voûtées à Comté du Fort des Rousses

le mystère

	BOIS D'AMONT	LE NOIRMONT	LES ROUSSES	LES JOUVENCELLES	LE BALANCIER	LES DAPPES	LA DARBELLA	PRÉMANON	LA SERRA	LAMOURA
BOIS D'AMONT		06	09	12	13	14	14	15	19	23
LE NOIRMONT	06		03	06	07	08	08	09	13	17
LES ROUSSES	09	03		05	06	07	07	08	12	16
LES JOUVENCELLES	12	06	06		03	04	02	03	07	11
LE BALANCIER	13	07	06	03		01	06	07	11	15
LES DAPPES	14	08	07	04	01		05	08	12	16
LA DARBELLA	14	08	07	02	06	05		03	05	09
PRÉMANON	15	09	08	03	07	08	03		08	12
LA SERRA	19	13	12	07	11	12	05	08		04
LAMOURA	23	17	16	11	15	16	09	12	04	

#### SKIBUS

Faites un geste pour l'environnement, déplacezvous en bus dans les quatre villages de la Station des Rousses, pour aller skier ou visiter les villages. Navettes Skibus à votre disposition 1€ le trajet et gratuit avec votre pass alpin, la carte rusée ou les enfants de - de 18 ans.

Plus d'informations sur jurasurleman.com et dans les Offices de tourisme.



# PLAN DE SITUATION JURA SUR LÉMAN



Remontées mécaniques : Tous les jours, 9h-16h45 ou 17h selon périodes.



#### CONSEILS PRATIQUES ET SÉCURITÉ

#### 1 - Respectez les pistes

Les pistes de ski alpin sont réservées aux skieurs (interdit aux piétons, personnes en raquettes et skieurs de randonnées à contresens).

2 - Respectez la signalisation

Respectez le sens des parcours et les consignes indiquées par le balisage. 3 - Assurez-vous!

Avez-vous pensé à votre assurance ? Les secours sur pistes ne sont pas gratuits. Des assurances sont proposées aux points de vente. Contractez une assurance pour votre responsabilité civile et pour les frais de secours.

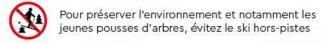
4 - Skieurs de randonnée

Pour votre sécurité, la pratique du ski en dehors des heures d'ouverture des domaines est interdite. Elle est autorisée en journée sur les circuits dédiés et balisés.

#### ENVIRONNEMENT

1 - Zones protégées : Côté Français : Plusieurs zones du massif du Jura sont protégées par un arrêté de biotope. Une réglementation spécifique vise à y préserver la richesse naturelle, en particulier, ici, le grand tétras. En période d'enneigement, ou à défaut du 15 décembre au 14 mai le ski et la randonnée sont réglementés. Le ski n'est autorisé que sur les pistes damées. Les autres formes de randonnées ne sont possibles que sur les itinéraires balisés pour la raquette. Ne suivez pas les itinéraires de randonnée d'été. Côté Suisse : des sites de protection de la faune sont également réglementés par l'Office Fédéral de l'Environnement (zone de tranquillité).

#### 2 - Respectez l'environnement



## MASSIF DU NOIRMONT (1090-1567 M)

ACCESSIBLE AVEC LE PASS SERRA OU NOIRMONT ET TOUS MASSIFS.

#### REMONTÉES MÉCANIQUES : PISTES : Junior nord Noirmont - 2860 m Junior sud

Noirmont nord Noirmont sud 🛕

# Liaison Plans/Junior - 440 m Junior - 600 m

# Raymond Berthet – 1420 m Léo Lacroix – 1300 m

#### **NUMÉRO UTILES**

Secours sur pistes	+33 (0)3 84	60 71 14 ou 112
Recherche	+33 (0)3 84	60 31 02 ou 112
Informations météo France		0 899 71 02 39
Informations météo Suisse		162

### MASSIF DE LA DÔLE (1160-1678 M) ET DES TUFFES (1160-1420 M)

MASSIF DES TUFFES

ACCESSIBLE AVEC LE PASS DÔLE-TUFFES ET TOUS MASSIFS.

REMONTÉES MÉCANIQUES :

MASSIF DE LA DÔLE

3	Dappes-Dôle	3	Jouvenceaux
<b>(1)</b>	Baby Cuvaloup	1	Balancier
(F)	Cuvaloup Nord	1	Dappes-Tuffes
<b>(Y)</b>	Cuvaloup Sud	P	Baby Balancier
P	Leseneys	P	Baby Jouvenceaux
P	Baby Neige	P	Baby Jouvencelles
<b>(</b>	Baby Reculet	P	Baby Beauregard
<b>(1)</b>	Tabagnoz	<b>(Y</b> )	Darbella nord
(Y)	Baby Valdappes	P	Darbella sud
		0	60 500

# Jouvencelles Tuffes 🚹

PISTES: MASSIF DE LA DÔLE MASSIF DES TUFFES Chalet - 500 m Baby Balancier - 210 m La Germine - 1300 m Baby Jouvenceaux - 240 m Les Combes - 2000 m Baby Jouvencelles - 230 m Les Tétras – 1200 m Reculet-Dessous - 300 m Darbella - 2000 m Valdappes - 300 m Jouvencelles - 1600 m Liaison Combes/Cuvaloup - 580 m Gaston Cottet - 1580 m Liaison Cuvaloup/Valdappes - 400 m Liaison Darbella/Jouvencelles - 310 m Liaison Leseneys - 400 m

Liaison Reculet/Valdappes - 400 m Liaison Tétras/Tabagnoz - 600 m Liaison Valdappes/Cuvaloup - 400 m Balancier - 1000 m Compétition - 1800 m Franco-Suisse - 2500 m La Pétroule - 1000 m Les Lésines - 1500 m

Les Quatre-Murs - 1200 m

Reculet-Dessus - 500 m

# Balcons de la dôle - 1200 m Liaison Dôle/Tuffes - 1050 m Liaison Jouvencelles/Darbella - 470 m Nathalie Bouvier - 1500 m Devers des Tuffes – 900 m Vincent Gauthier - 700 m

## MASSIF DE LA SERRA (1180-1452 M)

ACCESSIBLE AVEC LE PASS SERRA OU NOIRMONT ET TOUS MASSIFS. REMONTÉES



Liaison Combe du lac/Serra - 1400 m Liaison Serra/Combe du lac – 1300 m

Combe du lac – 1300 m Muriel Mandrillon – 1400 m. Serra – 1200 m

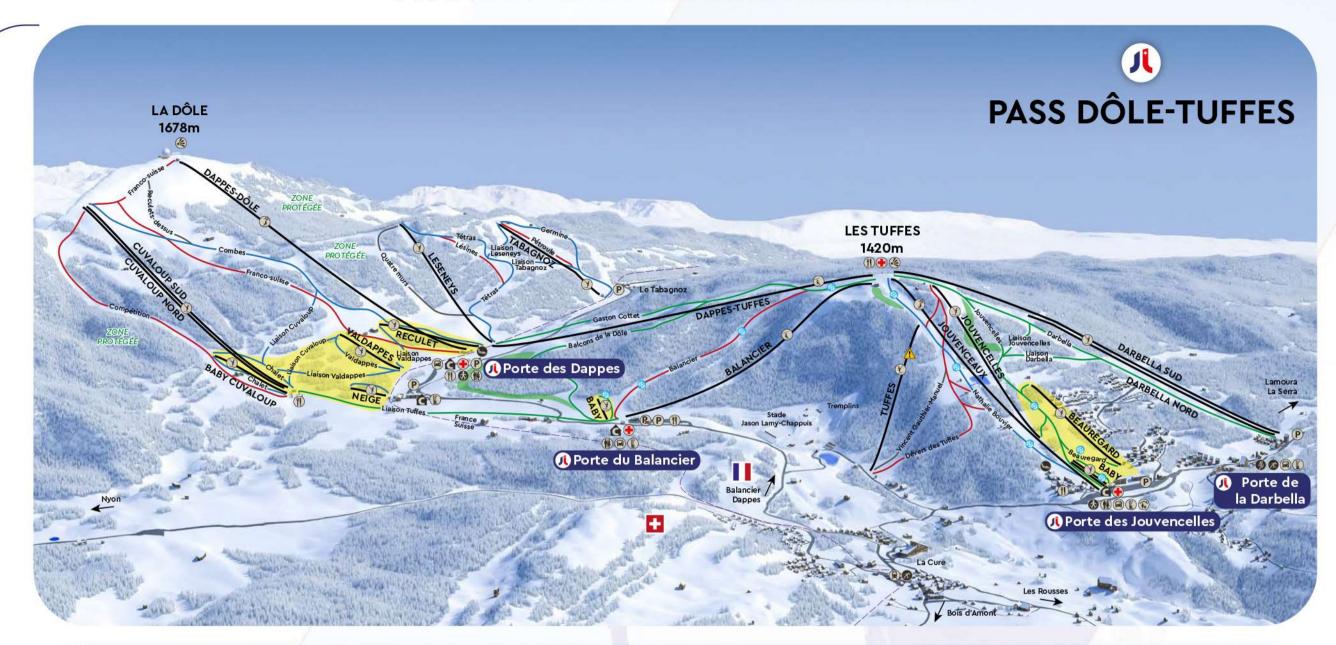
Liaison M. Mandrillon/Auvernes – 200 m Auvernes – 1200 m

Un domaine commun de

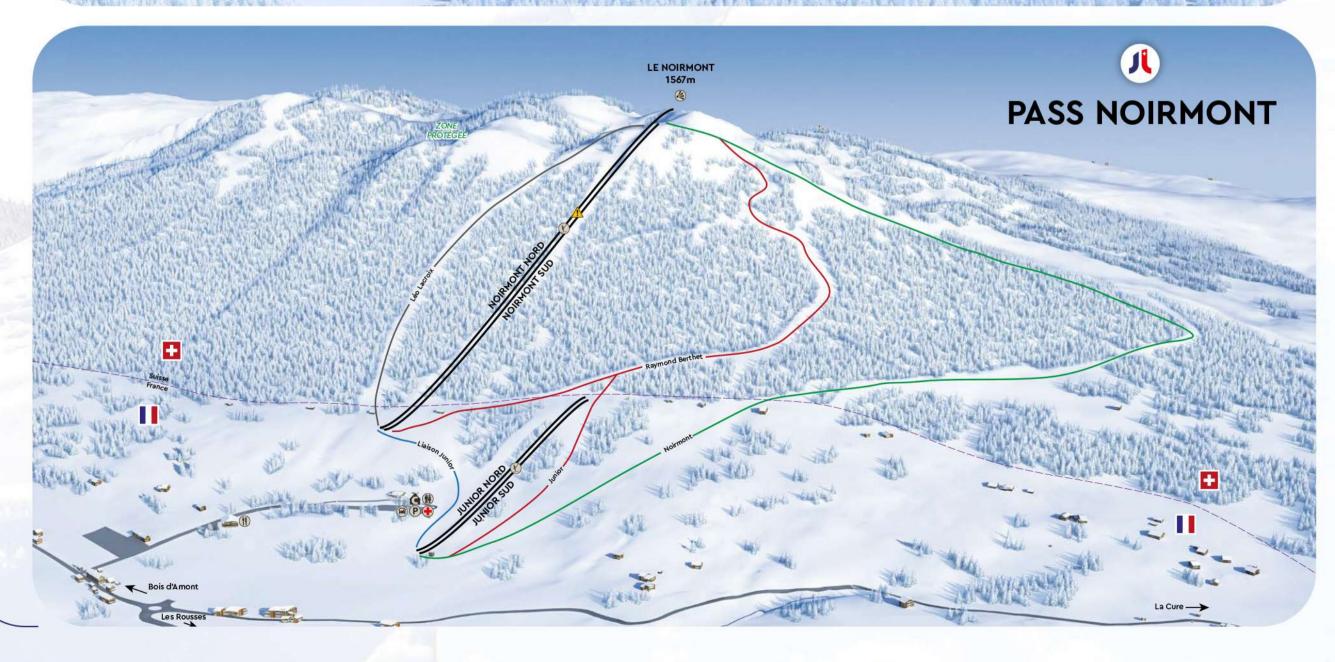




# PLANS DE SECTEUR JURA SUR LÉMAN







## LÉGENDE

- Poste de secours
- Caisse des remontées mécaniques

- Salle hors-sac Location de matériels
- - Toilettes Point de vue Navettes Skibus
- Restaurant
- Parking Parking Camping-car Gare Télésiège débrayable
- Télésiège 1 Téléski Téléski difficile Fil neige
- Ecole de ski
- Espace luge Espace débutant (Pass 1ère glisse) Espace ludique
- **Enneigeurs** Ski nordique Balade en raquettes-piétons

Départ Baladaski

Frontière